



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018- 287 bis

Publié le 4 octobre 2018

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modificatif modifiant l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général
pour les affaires
régionales

Plate-forme régionale
d'appui interministériel à
la gestion des ressources
humaines

Arrêté modificatif portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 modifié portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale des Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;
- Vu les propositions formulées par les administrations ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral du 9 février 2017 modifié portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale des Hauts-de-France est modifié comme suit :

II - Représentants titulaires et représentants suppléants de l'administration (DREAL et DIRECCTE)

Administration	Titulaires	Suppléants
DREAL	David NAVARRO	Angeline BERTHELET
DIRECCTE	Olivier ILSKI	Jean-Marc DELPLANQUE

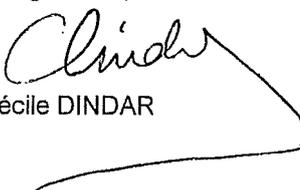
Le reste de l'arrêté du 9 février 2017 modifié est inchangé.

Article 2 – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 septembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,

La secrétaire générale pour les affaires
régionales,


Cécile DINDAR

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.